

## **DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE A LA CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR LA SURVIE DES GRANDS SINGES**

Monsieur le président ;

Mesdames et Messieurs les participants ;

Permettez moi au nom du Gouvernement de la République de Guinée de remercier et de féliciter le Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour avoir accueilli cette importante réunion sur la survie des grands singes.

Nous remercions également l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement pour nous avoir donné l'occasion de participer à cette rencontre.

S'agissant de la survie des grands singes, la République de Guinée abrite les chimpanzés, et est reconnue comme l'un des pays ayant le plus grand nombre de cette espèce.

Cet atout découle non seulement de la capacité de conservation traditionnelle de nos populations mais aussi et surtout de l'effort du Gouvernement en matière de gestion de nos ressources fauniques.

En effet depuis 1986, la délivrance des permis de grande chasse est suspendue et en 1997 la République de Guinée s'est dotée de la Loi portant code de protection de la faune sauvage et de la réglementation de la chasse. Cette loi classe les chimpanzés dans la catégorie des espèces intégralement protégées.

Cela a permis une quiétude en favorisant ainsi l'accroissement de la biodiversité en général et celui des chimpanzés en particulier.

Monsieur le président,

Il faut par contre noter, que l'afflux des réfugiés par suite des guerres dans les pays voisins a contribué dans les cinq dernières années à la destruction de leur habitat, rendant ainsi leur vie précaire et très menacée.

La capture des petits pour les apprivoiser comme animaux de compagnie a aussi porté un préjudice à l'espèce.

Des efforts ont été réalisés par le Gouvernement pour la récupération de 39 bébés orphelins et des adultes en vue de leur regroupement dans un centre de conservation, de rééducation pour leur réintroduction dans la nature.

Par ailleurs de nombreuses difficultés se posent pour la protection de ces primates très vulnérables et dont la solution ne peut être durable que dans la mise en œuvre d'une stratégie, qui tienne en compte non seulement des conditions du pays, mais aussi celles des autres pays de l'Aire de Répartition de la sous région et plus particulièrement ceux avec lesquels nous partageons les mêmes populations.

C'est pourquoi, le Gouvernement Guinéen avec l'expertise d'éminents spécialistes en la matière, en concertation avec tous les acteurs intéressés et sous l'appui financier du GRASP à élaborer un plan d'action national pour la conservation des chimpanzés.

Pour la mise en œuvre de ce plan d'action nous nous investissons à :

- Faciliter la concertation entre les secteurs publics ;
- Renforcer le partenariat avec les institutions responsables de la gestion des chimpanzés ;
- Approfondir la connaissance sur les chimpanzés et de leurs habitats ;
- Encourager les communautés locales à participer pleinement à la conservation des chimpanzés en vue de promouvoir l'écotourisme ;
- Impliquer d'avantage le secteur privé dans le financement des activités ;
- faciliter l'acquisition du financement par la mise en place d'un mécanisme approprié.

En comptant sur l'apport de chacun et de tous pour la mise en œuvre de ce plan d'action nous fondons un réel espoir pour la conservation des chimpanzés dans notre pays.

Pour terminer mon intervention, je profite de cette auguste assemblée pour remercier les Gouvernements Japonais et Américains pour l'appui considérable qu'ils nous ont apportés dans le cadre du recensement des chimpanzés et de la sensibilisation des communautés rurales.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.

04/09/2005